



Compte-rendu de la CAP interministérielle des Chargés d'Études Documentaires

28 novembre 2017

La CAP est présidée par Madame Marie-Christine PERRAIS, adjointe à la sous-directrice de la modernisation et de la gestion statutaires, au SG/DRH du ministère de la transition écologique et solidaire.

Déclaration liminaires des élues CFDT

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres de la CAP,

Après des années d'attente, nous avons eu la satisfaction récente de voir enfin la parution du décret modificatif du statut du corps interministériel des chargés d'études documentaires. Cependant, nous déplorons les erreurs qui s'y sont glissées et qui vont nécessiter la parution d'un nouveau décret, lequel est incontournable pour l'application des nouvelles mesures...et donc encore des mois d'attente avant une réelle application pour tous les agents. Ces retards de parution et ces erreurs bloquent les démarches de certains de nos collègues qui souhaiteraient faire valoir leurs droits à la retraite aux meilleures conditions ; cela a aussi conduit à une absence d'examen professionnel au principal en 2017, préjudiciable à nos jeunes collègues, et à l'absence de promotion au choix.

Nous attirons à nouveau votre attention sur le fait que le manque d'information récurrent sur les RTS pour les agents dans certains ministères employeurs, met aujourd'hui ces agents dans une totale incertitude quant à leur niveau de reclassement, particulièrement pour la reprise d'ancienneté (voir nos déclarations liminaires précédentes).

Par ailleurs, nous déplorons également l'absence de publication à ce jour de l'arrêté définissant les fonctions grafables qui permettra l'accès au grade hors-classe.

En outre, l'application du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP prévu pour juillet 2017 semble toujours être au stade de la réflexion, compte tenu du silence de l'administration sur ce dossier malgré nos interpellations récurrentes.

Nous souhaitons que pour l'application de ce régime, le choix soit fait d'aligner le corps des CEDI sur le régime indemnitaire à l'identique de ce qui a été retenu pour le corps interministériel des attachés de l'Etat. Nous sollicitons à nouveau la mise en place d'un groupe de travail sur la définition des groupes de fonction types dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP associant les représentants du personnel.

Soulignons également que les discussions concernant le complément indemnitaire annuel (CIA) sont désormais terminées dans la plupart des ministères pour les agents de catégorie A dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP, les enveloppes budgétaires ont été calculées et demandées...cette fois encore, sans que les CEDI aient été pris en compte, sauf à ce que l'administration nous dise le contraire.

En conclusion, pour toutes ces raisons, nous vous redemandons expressément de prendre en considération l'urgence de l'alignement du statut des CEDI sur celui des attachés CIGEM et sans condition afin que nos collègues CEDI ne soient pas pénalisés dans le futur.

C'est pourquoi, nous plaidons toujours pour l'intégration du corps des CEDI dans le CIGEM des attachés de l'administration de l'Etat.

La situation actuelle de nos collègues CEDI fait courir des risques psychosociaux importants à des agents qui, depuis plus de 10 ans, sont dans l'incertitude de l'évolution de leur statut et qui depuis plus de 10 ans, vivent au quotidien leur dévalorisation professionnelle et un recul salarial croissant avec leurs collègues de catégorie A.

Désignation du secrétariat adjoint : CGT (tour de rôle entre les organisations syndicales)

Cette CAP est la quatrième de l'année 2017.

L'ordre du jour de la réunion était très limité compte tenu de l'absence de décision relative au taux promus-promouvables (taux pro-pro), pour le principalat et l'absence de texte concernant les fonctions grafables qui permettra d'étudier les promotions au grade CED hors-classe.

Ces promotions feront l'objet de CAPI en 2018 pour les promotions 2017 sur les bases du nouveau décret.

Les trois mobilités présentées ont été acceptées ; elles concernent toutes trois des postes au ministère de la transition écologique et solidaire. Nous constatons une très faible mobilité en interministériel.

Devant ce constat, le sujet de la mobilité, qui était absent de l'ordre du jour de la CAP, a été abordé. A ce stade, la réflexion se poursuit pour toutes les parties prenantes de la CAP afin de trouver des solutions pour faciliter la mobilité des CEDI.

Les réponses de la présidente aux organisations syndicales

La mise en œuvre du PPCR

L'administration nous informe qu'elle a traité en priorité les arrêtés de reclassement pour les CED/CEDP partant à la retraite dans les mois qui viennent. Les arrêtés ont été signés et diffusés pour 5 agents partant à la retraite, 15 autres arrêtés ont été signés et diffusés également aux agents et à leur administration. Les nouvelles demandes de départ à la retraite sont traitées en priorité pour la prise des arrêtés de reclassement.

Pour les autres CED/CEDP, le traitement se fait par ordre alphabétique sans que l'administration ait pu nous donner des informations de délai. L'ancienneté et donc le changement d'échelon sont traités avant le reclassement, par conséquent il est possible que certains agents reçoivent deux arrêtés consécutifs.

Pour certains agents, les délais de traitement dépendent de la parution d'un décret modificatif du décret 2017-1408 fixant les nouvelles dispositions statutaires du corps. En effet, deux erreurs ont été faites pour la reprise d'ancienneté à deux échelons. La rédaction et la publication de ce décret modificatif sont à la main de la DGAFP.

Pour avoir plus d'informations sur votre situation personnelle, l'administration gestionnaire souhaite que les CEDI prennent d'abord contact avec leur gestionnaire RH de proximité auquel l'administration gestionnaire répondra en priorité.

Taux Pro-Pro

L'administration gestionnaire nous informe qu'elle a saisi la DGAFP pour recevoir le niveau de taux promus/promouvables. Toujours aucune réponse à ce jour, et il semble que la DGAFP ait pris beaucoup de retard quant à la prise de décision concernant ces taux. Le taux pro-pro demandé par les représentants CFDT est celui appliqué aux attachés CIGEM : 7%, avec le maintien du 2/3 – 1/3 pour la répartition entre postes pourvus par l'examen professionnel et ceux pourvus par l'avancement au choix.

Fonctions grafables

Le texte relatif aux fonctions « grafables » (permettant l'accès au grade hors classe) est toujours en discussion entre le ministère gestionnaire et la DGAFP. Les calendriers de publication et de mise en œuvre ne sont toujours pas connus ni maîtrisés par le ministère de la transition écologique et solidaire.

Commentaire des élus CFDT

Nous n'attendons malheureusement pas de nouveaux textes concernant les fonctions grafables et le taux « pro-pro » avant 2018.

Nous serons très vigilants sur les arrêtés de reclassement. Lorsque vous recevrez votre arrêté de reclassement et si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous avons d'ores et déjà signalé à l'administration gestionnaire que certains agents n'étaient pas en mesure de valider ou non leur arrêté de reclassement n'ayant pas eu connaissance de leur ancienneté avant reclassement. Pour mémoire, voir les déclarations liminaires des dernières CAPI dans lesquelles nous avons régulièrement alerté sur l'absence d'information de certains agents concernant les réductions de temps de service (RTS).

RIFSEEP

L'administration nous informe qu'elle saisira prochainement la DGAFP sur ce dossier.

Une réunion interministérielle, avec les représentants de tous les ministères employeurs de CEDI, devrait se tenir d'ici la fin de l'année 2017 sur la définition des groupes de fonctions. Les représentants des CEDI seront absents car ils n'y sont pas invités. Le nouveau régime sera appliqué de manière rétroactive à compter du 1^{er} juillet 2017.

Commentaires des élues CFDT

Nous regrettons que les travaux, déjà annoncés pour l'automne 2017, n'aient toujours pas commencé. Nous redemandons à être associées à ce groupe de travail et nous réclamons une déclinaison en 4 groupes de fonctions. Nous ferons notre possible pour être invitées aux groupes de travail du ministère de la transition écologique et solidaire, ministère gestionnaire qui préparera le texte cadre.

Nous invitons les CEDI à se rapprocher très vite des représentants CFDT au sein de leur ministère employeur puisque le texte d'application sera décliné par leur ministère employeur à partir du texte cadre. Pour rappel, la circulaire DGAFP du 5 décembre 2014 concernant le RIFSEEP décrit quatre niveaux de fonction pour les corps de catégorie A.

Il devient urgent aussi que l'administration se questionne sur sa conduite du dialogue social, son contenu, en intégrant dans le respect des textes, les prérogatives des uns et des autres, les attentes des représentants des personnels. Jamais il n'a été autant question de la nécessité du dialogue social.

A noter que les CAPI des CEDI en 2018 vont être plus nombreuses et « regroupées » aux cours des trois premiers trimestres 2018 du fait des élections paritaires qui doivent se tenir en décembre 2018. Nous aurons donc plus de CAPI en moins de temps pour rattraper les dossiers qui n'ont pas pu être traités en 2017 (promotions principalat, hors-classe) et traiter ceux de 2018.

Les Résultats de la CAPI

MOBILITES

Trois mobilités ont été validées en CAPI. Elles sont effectives au 1^{er} mars 2018, à l'exception d'autres dates validées à la demande des différentes parties.

CED	Service d'origine	Service d'accueil	Prise de poste
Mme AMELOOT Virginie	Min. de la transition écologique et solidaire / CPII	Min. de la transition écologique et solidaire / SG-SPSSI	1 ^{er} janvier 2018
Mme GROUAS-GUITTE Chrystèle	Min. de la transition écologique et solidaire / DGAC - STAC	Min. de la transition écologique et solidaire / DGAC - STAC	?
Mme DIOP Mamdado	Ville de Clichy /s bois	Min. de la transition écologique et solidaire / CGDD	1 ^{er} mars 2018

Pour rappel, le calendrier de mobilité pour les CEDI prévoit comme pour les attachés deux mouvements : au 1^{er} mars et 1^{er} septembre de chaque année.

Nous vous invitons à consulter la BIEP qui propose des postes sur lesquels les CEDI peuvent postuler en raison de leur profil et de leur expérience professionnelle. Vous pouvez postuler sur des postes proposés à des attachés.

DETACHEMENTS ENTRANTS

Un détachement entrant :

- **Mme DIOP**, attaché territorial Ville de Clichy s/bois. Service d'accueil : Min. de la transition écologique et solidaire / CGDD

Un renouvellement de détachement :

- **Mme SIRVEN**, CED administrations parisiennes. Service d'accueil : ministère de l'Europe et des affaires Étrangères - Direction des archives

Madame SIRVEN en détachement depuis un an sur son poste au MAE demande son intégration ou une prolongation de son détachement pour une durée de 5 ans. La CAP lui accorde le renouvellement de son détachement pour la durée demandée.

Madame SIRVEN pourra faire une nouvelle demande d'intégration en 2018.

Pour rappel, il est généralement admis que les intégrations des agents interviennent après au minimum deux ans voire trois ans de détachement. Ce sont ces délais qui ont toujours été appliqués par notre CAP.

Pour mémoire, le ministère des affaires étrangères a brutalement réorganisé ses structures documentaires en 2013 avec des conséquences importantes pour les collègues CEDI en poste : pression morale énorme, recherche de nouveaux postes en urgence... Nous ne souhaitons pas que nos futurs collègues CEDI connaissent les mêmes affres dans les années à venir.

TITULARISATION AU TITRE DE LA LOI « SAUVADET »

- **Mme FAUVEAU-LAVILLE** : Musée national de la Marine

Nous lui souhaitons la bienvenue dans le corps des CEDI.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT :

Anne-Marie PEDOUSSAUT..... Ministère du Travail..... 05.56.99.96.45

anne-marie.pedoussaut@direccte.gouv.fr

Marie-José TAUPIN..... Ministère des armées (SSA) 02.38.60.72.07

marie-jose.taupin@intradef.gouv.fr

Sylvie YEOMANS Ministère des armées (SHD)..... 01.41.93.22.16

sylvie.yeomans@intradef.gouv.fr

Fabienne ALBESPY.....Ministère de la transition écologique et solidaire..... 01.40.81.77.43

Fabienne.albespy@developpement-durable.gouv.fr